



ASSOCIATION FETES et LOISIRS de  
MORAINVILLIERS-BURES



# 30<sup>ème</sup> Brocante de la St Gorgon

## Dimanche 13 septembre 2020

Deux permanences d'inscriptions se tiendront en mairie les :

Vendredi 26 juin de 19h00 à 20h30

Vendredi 4 septembre de 19h00 à 20h30

QUELQUE SOIT LE MODE D'INSCRIPTION

(par bulletin ou lors des permanences), NOUS NE GARANTISSONS PAS  
VOTRE SOUHAIT D'EMPLACEMENT A UN ENDROIT PRÉCIS

Bulletin à retourner en Mairie, avant le 8 septembre 2020, date de clôture des inscriptions

Bulletin d'inscription

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

Pièce d'identité présentée : ..... N° : ..... Lieu de naissance : .....

N° d'inscription au registre du commerce pour les professionnels : .....

Objets mis en vente (vaisselle, meubles, jouets, etc...) : .....

Habitants de Morainvilliers-Bures **10€ les deux mètres**

Extérieurs à la commune ou Professionnels **15€ les deux mètres**

Pour les inscriptions en famille ou entre amis, merci de glisser le(s) bulletin(s) et le(s) règlement(s) dans la même enveloppe

**JE RÉSERVE ..... METRES, SOIT UN MONTANT DE ..... €**

**Souhait d'emplancement, (selon les possibilités et sans garantie d'acceptation) :**

Lors de l'inscription, merci de joindre **OBLIGATOIREMENT** les documents cités dans le règlement (au verso) à savoir : photocopie de votre carte d'identité (recto verso), ou permis de conduire, passeport, un chèque libellé à l'ordre du régisseur des recettes de Morainvilliers, (Selon la nouvelle réglementation en vigueur, les paiements en espèce ne sont plus acceptés), une autorisation parentale pour les mineurs.

En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance du règlement (au verso) et d'en accepter les termes.

Date :

Signature :



## ASSOCIATION FÊTES et LOISIRS de MORAINVILLIERS-BURES



# 30<sup>ème</sup> Brocante de la St Gorgon Règlement

### Article 1

La brocante de la Saint Gorgon est organisée par l'Association Fêtes et Loisirs de Morainvilliers-Bures (A.F.L.M.B.)

### Article 2

Les inscriptions débuteront à la parution des **Nouvelles de MAI**, dans lesquelles un bulletin d'inscription sera joint.

- Deux permanences d'inscriptions se tiendront les **26 juin et 4 septembre 2020 de 19h00 à 20h30**, en mairie.
- Quelque soit le mode d'inscription (par bulletin ou lors des permanences) l'organisation NE PEUT GARANTIR L'EMPLACEMENT EVENTUELLEMENT PRÉCISÉ ou DEMANDÉ.

### Article 3

Toute inscription devra être accompagnée :

- **De la photocopie d'une pièce d'identité** (Carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)
- **Du bulletin d'inscription dûment complété et signé**, attestant ainsi l'acceptation du présent règlement.
- **D'un chèque libellé à l'ordre du « régisseur des recettes de Morainvilliers »** et correspondant exactement au nombre de mètres réservés. **Selon la nouvelle réglementation en vigueur, les paiements en espèce ne sont plus acceptés.**

**SANS LA TOTALITÉ DES DOCUMENTS, L'INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDÉE.**

### Article 4

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera effectué.

### Article 5

Les exposants s'installent entre 6h00 et 8 h00.

Les véhicules ne peuvent plus circuler sur la Brocante après 8h00.

La fin de la brocante est prévue à 18h00.

### Article 6

Pendant le déchargement et le chargement, les exposants doivent respecter les consignes des placiers.

Les exposants devront laisser les emplacements propres. Un sac poubelle, remis à chaque exposant en début de journée, devra être déposé aux endroits désignés par les organisateurs.

### Article 7

Les exposants ne doivent pas :

- enfreindre les interdictions
- céder l'autorisation qui leur est consentie à titre personnel et individuel
- encombrer les voies de circulation prévue pour les secours.

La gendarmerie pourra contrôler votre justificatif d'emplacement ainsi que la liste des objets exposés.

### Article 8

La vente d'alimentation et de boisson est strictement réservée à l'organisateur, l' A.F.L.M.B.

### Article 9

Si les autorités responsables venaient à annuler la Brocante à cause de la Pandémie du covid 19, vous nous autorisez à détruire votre chèque pour le paiement de votre inscription.